La création d'entreprise mode d'emploi

Léa Grédigui

27 Juin 2015







Les formes juridiques

Importance d'avoir une forme juridique

- Risques fiscaux : besoin d'avoir un régime pour déclarer ses revenus + question de TVA
- Possibilité de faire des factures
- Le fait d'appartenir à une structure

Les différentes formes juridiques possibles

		Entreprise individuelle	EIRL	EURL	SARL	SA	SAS - SASU
Nombre de personnes		1	1	1	➢ 1	> = à 7	> = à 1
Responsabilité limitée		Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Apport minimal		Néant	Néant	1€	1€	37.000€	1€
Personne imposée	Droit commun	Chef d'entreprise	Chef d'entreprise	L'associé	La société	La société	La société
	Sur option	N/A	EIRL	La société	Les associés	Les associés	Les associés
Nature de l'impôt	Droit commun	IR	IR	IR	IS	IS	IS
	Sur option	NA	IS	IS	IR	IR (conditions + max 5 ans)	IR (conditions + max 5 ans)
Rémunération du dirigeant	Droit commun	Incluse dans le bénéfice de l'entreprise, imposée avec lui	Incluse dans le bénéfice de l'entreprise, imposée avec lui	Incluse dans le bénéfice de l'entreprise, imposée avec lui	Traitement et salaires	Traitement et salaires	Traitement et salaires
	Sur option	NA	Traitement et salaires	Traitement et salaires	Incluse dans le bénéfice de l'entreprise, imposée avec lui	NA	NA

Régime social du dirigeant majoritaire

Nature du régime		**Régime des indépendants**	**Régime des Indépendants**	**Régime des indépendants**	**Régime des indépendants**	**Régime des salariés cadres**	**Régime des salariés cadres**
Base taxable	Droit commun	Bénéfice	Bénéfice	Bénéfice	Rémunération perçue + dividendes	Rémunération perçue + dividendes	Rémunération perçue + dividendes
	Sur option	NA	NA	NA	NA	NA	NA

Entreprise individuelle versus création d'une forme sociale

- **<u>Intérêts financiers</u>** : possibilité pour des tiers d'investir
- **<u>Intérêts juridiques</u>** : création d'un patrimoine propre
  - création d'un patrimoine propre
    - Limitation des risques au patrimoine de la société (limite EIRL)
- **<u>Intérêts fiscaux</u>** :
  - entreprise individuelle : imposition pour la totalité sur l'IR, pas de déduction fiscale de la rémunération → impôt progressif peut donc devenir lourd à supporter.
  - forme sociale régime de la double imposition → IS et revenus imposables :
    - déduction du salaire et diminution de l'IS
    - assimilation des revenus des dirigeants à des salariés : réduction de 10 % pour des frais professionnels
    - régime privilégié pour la distribution de dividendes à des personnes physiques
- **<u>Intérêts sociaux</u>** : les dirigeants de SA, de SAS ou le gérant minoritaire d'une SARL soumise à l'impôt sur les sociétés peuvent bénéficier du régime social de salarié.
- **<u>Le coût</u>** : la forme sociale coute cher (rédaction des statuts, formalités …)

Entreprise individuelle : le choix du régime fiscal

- Réel normal
- Réel simplifié
- Micro BIC (franchise de TVA)
- Choix pour le régime de l'auto-entrepreneur
  - Conditions
    - Soumission au régime micro BIC
    - Montant des revenus nets du foyer fiscal en N-2 inférieur ou égal, pour une part du quotient familial, à la limite supérieure de la deuxième tanche du barème de l'IR de l'année N-1, soit 26 764 € pour les revenus de 2014.
  - Avantages
    - Micro social simplifié : cotisations sociales déclarées et calculées par lui-même en appliquant un taux forfaitaire.
    - Possibilité d'opter pour le versement libératoire.
  - Risques
    - Les agences proposant de faire votre comptabilité → inutile
    - Privilégier les formations gratuites proposées par exemple par pôle emploi.

Formes sociales : SARL versus SAS

- **<u>La structure</u>** : flexibilité de la SAS versus sécurité de la SARL
- **<u>Le montant des charges sociales et des cotisations sociales</u>** : TNS versus régime salarié
- Les dividendes : les dividendes de gérant SARL sont soumis à cotisations sociales :
  - avantages du salaire :
    - le salaire et les charges sociales attachées sont déductibles du résultat imposable de la société, ce qui permet de réduire le montant de l'impôt sur les sociétés.
    - possibilité de bénéficier de la sécurité sociale et de la retraite.
    - déduction forfaitaire de 10% pour les frais professionnels réels.
  - avantages des dividendes :
    - les dividendes des SAS ne sont pas soumis aux cotisations sociales

→ *Verser une rémunération correspondant à ses besoins et au financement d'une bonne couverture jusqu'à la limite d'application de la déduction de 10 %, l'excédent pouvant être versé sous forme de dividendes.*

Les bons plans

Penser coopératif

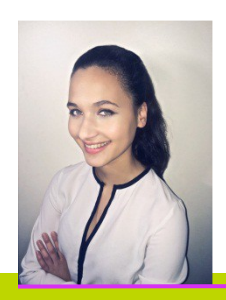
- Rejoindre une coopérative
- Avantages :
  - mutualiser tout ce qui est juridique, administratif et comptable.
  - on bénéficie du régime salarié
  - le risque juridique et économique ne repose pas sur le tête de chacun, mais sur la personne morale qu'est la coopérative
- Ex de coopérative sur Paris : Coopaname

Les aides à la création d'entreprise

- FGIF – fonds de Garantie à l'Initiative des Femmes
  - Pour garantir les prêts accordés par les banques à des femmes dirigeantes d'entreprise pour couvrir les besoins en fonds de roulement et / ou en investissements.

- ACCRE – Aide aux Chômeur Créateur ou Repreneurs d'Entreprise
  - Cette aide consiste en une exonération partielle de charges sociales pendant un an.

Questions ?



Léa Grédigui
T 06 14 82 34 77
lea.gredigui@gmail.com